

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le huit octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} octobre 2019

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme GUILMARD Elisabeth, M. CAPS David, M. LECOQ Sylvain

Étaient excusés : M. LEON Marcel, Mme BOUSSELET Marie-Laure,

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 04 septembre 2019

Monsieur le Maire demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ils sont acceptés à l'unanimité :

- Déclaration d'intention d'aliéner parcelle B 514
- Validation du devis TEM53 réfection de l'éclairage public

1. Déclarations d'intention d'aliéner

1-1 Déclaration d'intention d'aliéner : 3 rue château

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître Gilles LERAY, notaire à VILLAINES LA JUHEL, une déclaration d'intention d'aliéner pour la maison et le terrain situés au 3 rue du château et cadastré B 208.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente immobilière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

✚ De ne pas préempter sur la parcelle cadastrée B 208

✚ D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître Gilles LERAY) et à signer tous les documents correspondants

1-2 Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle B 514

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEONI VAZEILLE, notaire à LE HORPS, une déclaration d'intention d'aliéner pour une partie du terrain cadastré B 514.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur la parcelle cadastrée B 514
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître LEONI VAZEILLE) et à signer tous les documents correspondants

2. Remboursement achats petit matériel salle de loisirs

Mme BOUSSELET Nadine est tout d'abord invitée à quitter la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que Mme Nadine BOUSSELET a acheté du matériel pour l'équipement de la salle de loisirs (tapis, ustensiles de cuisine, balais etc) pour un montant de 37.23 € à l'enseigne LECLERC de la Ferté Macé. Celle-ci a avancé les frais et le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour procéder au remboursement de ces achats à Mme BOUSSELET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- ✚ De procéder au remboursement de 37.23 € sur le compte bancaire de Mme BOUSSELET Nadine
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant

Mme BOUSSELET Nadine est invitée à rejoindre la salle du conseil municipal

3. Décision modificative N°1 lotissement les chênes verts

Monsieur le Maire indique que suite à la demande de la trésorerie pour l'intégration des stocks, il convient d'apporter la modification suivante au budget du lotissement Les Chênes Verts :

- **BUDGET LOTISSEMENT LES CHENES VERTS**
- Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
----------	--	----------	--

7133/042 Variation des en-cours de production de biens	+ 21 288.05	7133/042 Variation des en-cours de production de biens	+ 21 293.05
605/011 Achats de matériel, équipements et travaux	+ 5.00		
TOTAL D.M. n°1	+ 21 293.05	TOTAL D.M. n°1	+ 21 293.05
BUDGET PRIMITIF	180 000.00	BUDGET PRIMITIF	180 000.00
BUDGET PRIMITIF+ DM 1	201 293.05	BUDGET PRIMITIF+ DM 1	201 293.05

- Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
3355/040 Travaux	+ 21 288.05	3355/040 Travaux	+ 21 288.05
TOTAL D.M. n°1	+ 21 288.05	TOTAL D.M. n°1	+ 21 288.05
BUDGET PRIMITIF	180 000.00	BUDGET PRIMITIF	180 000.00
BUDGET PRIMITIF+ DM 1	201 288.05	BUDGET PRIMITIF+ DM 1	201 288.05

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

✚ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°1.

✚ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

4. Vente pavillon au 6 rue du parc

Monsieur Le Maire informe qu'il a rencontré Mr DUCHENE avec Mr Soulard comme demandé lors du dernier conseil municipal afin de lui expliquer la délibération prise par les membres du conseil municipal.

Suite à cette entrevue, Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux que M. DUCHENE, le locataire communal du 6 rue du parc, a transmis une nouvelle proposition d'achat suite à la délibération du conseil municipal du 04 septembre 2019 : cette nouvelle proposition de M. DUCHENE est de 83 000 € hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

✚ De vendre à Mr DUCHENE le pavillon situé au 6 rue du parc au prix de vente de 83 000 € net

✚ De charger Monsieur le Maire d'informer de cette proposition M DUCHENE Jean-Charles en précisant que tous les frais d'acquisitions seront à la charge de l'acquéreur.

✚ D'effectuer à la charge de la commune tous les diagnostics nécessaires à cette vente

✚ De choisir Maître LEONI VAZEILLE pour rédiger l'acte de vente

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

5. Ressources Humaines : prolongation disponibilité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme ROBO Rosia, agent technique titulaire de la commune et en disponibilité depuis le 15 décembre 2018, a demandé le renouvellement de un an de cette même disponibilité.

Cette demande est acceptée conformément aux règlements régissant les emplois de la fonction publique. Mme ROBO conserve donc sa mise en disponibilité jusqu'au 15 décembre 2020.

Il est précisé qu'un agent en disponibilité ne conserve pas son droit à la rémunération pendant la période donnée. Néanmoins l'agent a la possibilité de réintégrer son poste au terme de celle-ci.

6. Validation du devis TEM53 réfection de l'éclairage public

Monsieur SOULARD Alain présente un devis de TEM53 (Territoires Energie Mayenne 53) dans le cadre de la réfection d'une partie de l'éclairage public de la commune. Ce devis concerne dix-sept lampadaires et mâts situés rues des cytises et du parc pour un montant de 16 908,80 € HT. Il présente également le devis de remplacement de dix lanternes route de Lassay (éclairage menant à la fromagerie) pour un coût de 4 576 € HT. Ces investissements concernent du matériel vétuste et obsolète. Ce nouveau matériel utilise la technologie LED et permet des économies d'énergie substantielles.

Il est présenté différents modèles de lampadaires pour le lotissement du parc, la proposition n°3 est choisie à 7 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal, décide :

- ✚ De valider le devis de 21 484, 80 € HT de Territoire Energie Mayenne 53 pour la fourniture et la pose de cet éclairage public
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

7. Demande de DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) 2020

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de réfection de l'éclairage public une demande d'aide au titre de la DETR doit, dès à présent, être déposée auprès des services préfectoraux.

Monsieur le Maire présente le coût estimatif ainsi que le plan de financement prévisionnel :

Coût estimatif total HT : 33 570 € (26 420 € concernant les 17 lanternes et mats à remplacer rues des cytises et du parc ; 7 150 € pour les 10 lanternes route de Lassay les Châteaux)

Plan de financement prévisionnel

DETR : 10 071 € (voir davantage selon l'avis de la commission d'attribution)

Subvention TEM 53 : 13 428 €

Fonds propres de la commune/ emprunt : 10 071 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

-  D'approuver le projet de réfection de l'éclairage public
-  De valider le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire
-  D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020
-  D'autoriser Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

Monsieur le Maire précise que pour l'année 2020, il est possible de déposer plusieurs dossiers de demandes d'aides financières, il est évoqué plusieurs projets (parking centre bourg, réhabilitation des vestiaires de football, voies vertes ...). Monsieur le Maire invite les commissions à étudier et approfondir ces dossiers (faisabilité, réalisation de devis) et à les présenter lors du prochain conseil municipal pour éventuellement les inscrire en fonction de leur éligibilité et leur faisabilité.

8. Compte rendu commissions et délibérations

* Affaires urbaines

- Lotissement les chênes verts : Monsieur SOULARD rappelle que la société Véolia a transmis un devis de 2 497 € concernant le déplacement d'un poteau incendie situé à l'entrée du futur lotissement les chênes verts. Le Conseil municipal décide de ne pas déplacer le poteau (1 pour, 1 abstention et 10 voix contre) étant donné le coût élevé. Il est précisé que ce poteau incendie respecte les normes et qu'il pourra toutefois être déplacé par la suite suivant la gêne occasionnée ou non.
- Problème d'écoulement d'eau route de la Doitée : suite à la réunion de la commission il est présenté le devis de la société TATB 3453,60€ HT. Devant ce devis très élevé, il est décidé de ne retenir que la fourniture et la mise en place de la buse armée pour un montant de 873.60 € HT. Il est demandé que la terre d'arasement provenant de l'entretien des chemins soit déversée pour consolider l'ouvrage.
- Réfection du plafond de la salle d'activité du centre de loisirs : un devis de 887.33 € de la société HARY est validé pour le changement des plaques de faux plafond. Monsieur SOULARD présente également un devis global de changement de tout l'éclairage du centre de loisirs. Il est décidé de ne changer celui-ci que dans la partie où les dalles seront changées. Il est retenu le devis de la société REXEL pour un montant de 196.56 € HT

(contre devis de 233 € chez Thermic Charpentier) pour l'éclairage LED. Le coût total de fourniture pour ces travaux (éclairage LED et changement des dalles plafond) sera de 1 083.89 € HT. Ces travaux seront réalisés par l'agent communal.

- Restaurant « Le Resto de Steph » : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis pour les restaurateurs de la commune dans lequel ces derniers sollicitent l'installation d'un sèche mains électriques ainsi qu'un radar automatique pour l'allumage de la lumière au sein de ces toilettes du restaurant. Deux devis sont présentés : 397.73 € (Thermic charpentier) et 446.86 € (Rexel), le devis le mieux disant de 397,73€ HT est validé.

M et Mme GERMAIN demandent également si une pompe à chaleur chaud/ froid pourrait être installée dans la salle de restaurant afin d'améliorer le confort des clients en période estivale. Il est décidé de mener l'étude et de demander des devis concernant cette demande.

- Monsieur PLET Olivier indique que les deux radars pédagogiques situés aux deux entrées de Bourg sur l'axe LASSAY/ JAVRON fonctionnent mal. Une maintenance des ses appareils va être réalisée.

* Affaires rurales et agricoles

- Monsieur BUSSON évoque le calendrier des opérations concernant les travaux de renforcement d'eau potable aux lieux dits La Basse Selle, La Mazure/ Le Tertre. La consultation des entreprises ainsi que le choix de l'attributaire du marché se dérouleront avant la fin de l'année 2019 avec un commencement des travaux au printemps prochain.
- Monsieur BUSSON indique qu'il est en attente du devis de l'entreprise LEBLANC concernant la réalisation d'enrobé aux deux pavillons T4 situés au vallon doré.

* Affaires scolaires :

Mercredi hors vacances scolaires

Mme MARTEL expose que la fréquentation de l'accueil de loisirs les mercredis est en baisse et qu'une nouvelle organisation a été mise en place à partir du 9 octobre. Afin d'améliorer la flexibilité de ce service communal, il a été décidé que les parents qui auront un empêchement de dernière minute pourront mettre à l'ALSH leurs enfants sans inscription au préalable pour les mercredis uniquement (hors vacances scolaires). Au niveau du repas du midi : il sera demandé aux parents de prévoir un piquenique chaud ou froid pour leur enfant. Une participation aux frais de fonctionnement (locaux et personnel encadrant) de 0.54 € sera appliquée.

Affaires scolaires : classe découverte

Monsieur le Maire informe qu'un projet de classe découverte est à l'étude pour l'année 2020. Davantage d'informations à ce sujet seront données lors du prochain conseil d'école

* Logements

- M. SOULARD présente un devis de 4 940.50 € HT (hors option et main d'œuvre pour la pose de la faïence) de l'entreprise BOUDONNET concernant la création de douche au sein de deux logements locatifs (1 et 8 rue des cytises). Pour mémoire, l'entreprise DOUILLET a chiffré ces travaux à 6 451 €. Le conseil municipal valide le devis le mieux disant de 4940,50€ Ht de l'entreprise BOUDONNET.

* Portes ouvertes Méthanisation

Une porte ouverte sera organisée sur le site de la méthanisation les vendredi 6 et samedi 7 décembre prochain pour exclusivement les habitants de la commune. Chacun recevra prochainement une invitation à son domicile (fin octobre). Les visites de 1h30 seront organisées par groupe de 19 personnes. Il sera nécessaire de vous inscrire au préalable auprès du secrétariat de la Mairie. Le groupe de travail chargé de l'organisation de cet événement est constitué de Mmes MARTEL Sylvie, BOUSSELET Isabelle et HADRZYNSKI Annie ainsi que de Messieurs JEUSSE Loïc, SOULARD Alain, JOUSSE Michel, SOCHON Bernard, BERRUYER Patrice et LECOQ Sylvain. Mmes BOUSSELET Nadine, GUILMARD Elisabeth, ainsi que Messieurs SALLARD Claude, BUSSON Roger se portent volontaires pour apporter leur aide le jour des portes ouvertes.

9. Questions diverses

- 1) Le repas des retraités se déroulera le **samedi 09 novembre 2019** à 12h30. Une réunion d'organisation sera faite le 16 octobre à 20H avec les membres de la commission sociale
- 2) Les vœux du Maire 2020 se dérouleront le **vendredi 17 janvier** sur proposition de Mr Le Maire

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le 07 novembre 2019 à 20h30

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE